

LE CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF

Le certificat de droit d'usage du fabricant titulaire, sur laquelle figure la liste des produits certifiés avec leurs caractéristiques garanties, est disponible sur le site internet www.cerib.com, rubrique « Certifications, marquage CE ».

Contact

DP 133 - Octobre 2019



1 rue des Longs Réages
CS 10010
28233 Épernon Cedex
Tél. 02 37 18 48 00
cerib@cerib.com - www.cerib.com



CERTIFICATION NF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



La certification NF Assainissement Non Collectif (ANC)

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

La marque NF est le reflet d'un haut niveau d'exigences techniques et d'un souci de réponse aux attentes évolutives des marchés. Elle garantit que les produits d'Assainissement Non Collectif sont conformes aux normes pour :

- ▶ **Les fosses septiques pour filières traditionnelles :**
NF EN 12566-1 et NF EN 12566-4 dont la mise en œuvre se rapporte à la norme NF DTU 64.1
- ▶ **Les dispositifs de traitement (filtres et microstations d'épuration) :**
NF EN 12566-3, agréés par les ministères en charge de l'Écologie et de la Santé selon l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié



Que contient la certification NF ANC ?

Des exigences sur les produits certifiés

- des critères de conception exigeants (capacité de stockage minimum...)
- des performances garanties (résistances mécaniques, efficacité...)

Des exigences sur la documentation associée (pour les fosses)

- une documentation technique conforme aux règles en vigueur

Un suivi *in-situ* par une tierce partie (pour les dispositifs de traitement)

- une meilleure traçabilité des installations sur le lieu de pose
- une inspection *in-situ* visant à certifier la pérennité du produit en service
- des mesures *in-situ* visant à s'assurer des performances épuratoires

Des essais réguliers par une tierce partie

- des essais sur les matières premières et les équipements
- des essais sur les fosses et les dispositifs de traitement

Des exigences pour le management de la qualité du fabricant

- des dispositions en continu évaluées par une tierce partie
- un contrôle des matières premières, des fournitures et des équipements
- une maîtrise de la fabrication, du montage et de l'assemblage
- des contrôles sur les produits finis
- une gestion du retour clientèle

Quels sont les atouts de la marque NF ANC ?

Délivrée par un organisme indépendant et impartial, la certification NF est une marque de qualité qui vient en complément :

- du marquage CE déclaratif (fosses et dispositifs de traitement)
- de l'agrément ministériel (dispositifs de traitement)

Pour les industriels :

- la démonstration de la fiabilité des produits pour assurer la satisfaction de leurs clients
- la valorisation de produits satisfaisant durablement à l'usage

Pour les installateurs :

- la garantie d'une documentation de mise en œuvre respectant les règles de l'art
- la garantie de travailler avec des produits robustes

Pour le client final, les collectivités locales et les assureurs :

- la garantie de la conformité du produit installé
- la garantie de la fiabilité des produits dans le temps
- la garantie du maintien des performances



La certification NF ANC informe en toute transparence des caractéristiques certifiées :

- ▶ Performances épuratoires *in-situ*
- ▶ Pérennité en service
- ▶ Documentation de mise en œuvre
- ▶ Capacité nominale et capacité de stockage de boue
- ▶ Performances épuratoires et efficacité hydraulique
- ▶ Caractéristiques dimensionnelles
- ▶ Résistance structurelle
- ▶ Étanchéité à l'eau
- ▶ Durabilité

